SAINT CLAIR
LE TRAITEUR

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

SAINT CLAIR LE TRAITEUR
2012

SAINT CLAIR
LE TRAITEUR

Saint Cloud, le 2 Avril 2013

Nos réf : EP/CBO 2013/28

Monsieur le Secrétaire Général,

Saint-Clair-le-Traiteur, actif et impliqué dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) a depuis plusieurs années pris conscience de l'impact de son activité sur l'environnement : notre maison avait ainsi décidé d'adhérer et de soutenir les valeurs du Global Compact en 2009.

Je souhaite, par la présente, vous confirmer notre soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis, concernant les droits de l'Homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Je tiens par ailleurs à exprimer notre volonté de faire progresser ces principes auprès de nos salariés et dans notre domaine d'influence : fournisseurs, sous-traitants etc… Nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Toutes les actions qui permettent d'améliorer l'existant sont encouragées et mises en avant. Cela permet de construire et de nourrir la culture de notre entreprise sur le respect des 10 principes et son amélioration continue.
Notre communication sur le Progrès 2012 donnera, je l'espère, une vision claire et exhaustive de ce qui a été mis en place dans le cadre de notre démarche Développement Durable/RSE.

3, rue Dantan, 92210 Saint-Cloud, téléphone : 01 46 02 88 88 télécopie : 01 46 02 60 09 site : www.saint-clair-le-traiteur.com

Saint Clair le traiteur S.A.S. au capital de 1 200 000€ R.C. Pontoise B 326 172 814 - Siret 326 172 814 00013 - Code APE 5621Z
T.V.A. intracommunautaire fr. 11 326 172 814 - Siège social : rue du Bois-du-Pont, ZI les Béthunes 95310 Saint-Ouen l'Aumône - tel. 01 30 37 68 88

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, nos meilleurs Salutations.

Eric PREVOTEL
Directeur Général

SAINT CLAIR
LE TRAITEUR

I/ Droits de l'Homme

Les entreprises sont invitées à :
- promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Les actions chez Saint Clair :

> *La société respecte la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*
Et s'assure que les fournisseurs et sous-traitants avec lesquels elle est amenée à travailler respectent la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Pour chaque référencement de fournisseur, un questionnaire Développement Durable lui est envoyé, qu'il doit nous renvoyer complété et signé. Ce document se compose de 4 volets :
- Généralités
- Politique environnementale
- Politique sociale
- Politique des achats

Ce questionnaire nous permet de recenser les bonnes pratiques et initiatives des fournisseurs en terme de développement durable.
A ce jour, 39 questionnaires nous ont été renvoyés (sur les 60 fournisseurs alimentaires référencés actifs).

Objectifs 2013 :
- Augmenter la proportion des questionnaires DD fournisseurs complétés en renvoyant les questionnaires aux fournisseurs de produits alimentaires.

Objectifs 2014 :
- Elargir cet engagement aux fournisseurs non alimentaires.

> *Saint Clair participe à des soirées ou actions caritatives*

1. Saint Clair le Traiteur soutient l'association de solidarité internationale CARE depuis plusieurs années en leur proposant l'impression de leurs cartes de vœux de fin d'année à nos frais, et notre participation à des soirées caritatives.
2. La maison participe également chaque année à la journée « Rêves d'enfants » de l'Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris dont la moitié des enfants invités sont de familles dîtes « éloignées de la culture » et en difficulté, pour découvrir le ballet.
3. One Drop en association avec le Cirque du Soleil (décembre 2011 et 2013).
4. Soirée caritative et de promotion de l'Institut Curie pour la recherche contre le cancer en ouverture chaque année de l'Open GDF Suez de tennis féminin.
5. Enfin, Saint Clair soutient les associations par des remises sur leurs réceptions (Par exemple en 2012, Les Étés de la Danse, Autistes sans frontières)

Objectif 2013 :
- Continuer nos actions auprès des associations caritatives.

II/ Conditions de travail

Les entreprises sont invitées à :
- respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Les actions chez Saint Clair :

> *La société dispose d'un Comité d'Entreprise (CE) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui sont systématiquement consultés et impliqués dans les décisions prises par la Direction.*

Une réunion mensuelle avec le CE, une réunion trimestrielle avec le CHSCT ainsi qu'une réunion mensuelle avec les Délégués du Personnel sont organisées par l'entreprise.

Par ailleurs, la direction organise une réunion par an avec présentation aux salariés de l'entreprise la stratégie mise en place pour l'année à venir, actant par la même, la transparence de ses actions.

> *Tous les salariés ont un entretien annuel et individuel d'évaluation avec leur manager afin de faire le point sur le rôle de chacun durant l'année écoulée et de préparer l'année à venir.*

Des objectifs sont fixés pendant cet échange, validés conjointement.

> *La société établit chaque année un plan de formation pour ses salariés.*

Le plan de formation est établi avec chaque responsable de service.
Sur 2012 :
- 474 heures de formation ont été dispensées.
- 44 personnes ont été formées, dont 32 hommes et 12 femmes.
- Ces formations ont été dispensées à 14 employés, 10 agents de maîtrise et 20 cadres.

> *Saint Clair développe depuis longtemps des partenariats avec des écoles d'Hôtellerie – Restauration, et s'implique dans la formation professionnelle de son secteur d'activité, en accueillant chaque année, des stagiaires, des apprentis (CAP, BEP et Bac pro) et des jeunes sous contrat de qualification.*

Les partenariats sont opérationnels avec plusieurs écoles de management en hôtellerie, tourisme et restauration dont Les Compagnons du devoir et du Tour de France.
Chaque année, 7 à 8 apprentis sont présents en continu en production, pour une durée variant entre 1 an et 3 ans.
La taxe d'apprentissage est délivrée à une dizaine d'écoles chaque année.

> *Un plan d'action a été validé au sein de Saint Clair portant sur l'emploi des seniors au sein de l'entreprise.*

Ce plan d'action a pour objectif général, d'une part, de recruter des salariés âgés de 45 ans et plus et, d'autre part, de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés de 50 ans et plus.
Les dispositions contenues dans ce plan portent sur les 3 domaines d'action suivants :

- le recrutement de salariés âgés dans l'entreprise
- le développement des compétences et des qualifications, et l'accès à la formation
- l'aménagement des fins de carrières et la transition entre l'activité et la retraite.

Ce plan d'action a été reconduit jusqu'en décembre 2015.

> *Saint Clair a pris des engagements en matière d'Egalité professionnelle hommes-femmes*

Cet accord a pour objectif général de parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux de l'entreprise.

Les dispositions contenues dans cet accord portent sur les trois domaines d'action suivants :

- L'embauche
- La formation professionnelle
- La rémunération effective.

> *Saint Clair a conclu un accord en 2012 sur la pénibilité au travail*

Cet accord vise à réduire ou supprimer les facteurs de risques de pénibilité dans l'entreprise.

3 thèmes abordés :

- La réduction des poly-expositions aux facteurs de pénibilité,
- L'amélioration des conditions de travail,
- L'aménagement des fins de carrière.

L'entreprise s'engage à mettre en oeuvre au cours des 3 années d'application du présent accord au moins 50% des actions projetées.

III/ Environnement :

Les entreprises sont invitées à :
- appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.
- prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les actions chez Saint Clair :

> *Saint Clair travaille au maximum les produits de saison :*

Respecter les rythmes naturels, c'est diminuer les cultures sous serre toujours très dispendieuses d'énergie et de produits phytosanitaires et éviter les transports depuis les pays lointains.

> *Pour diminuer son empreinte carbone, les fournisseurs référencés de produits alimentaires sont prioritairement des fournisseurs français et francilien*

Sur les 44 fournisseurs alimentaires (hors boissons) en 2012, qui représentent 50% du chiffre d'affaires, 81% sont des fournisseurs basés en Ile-de-France.

De plus, depuis bientôt 4 ans, nous travaillons avec le fournisseur de jus de fruits Alain Milliat, qui propose des jus de fruits à base de fruits cultivés en France.

> *Saint Clair propose une carte contenant des produits Eco Responsables*

Une carte Eco responsable avec l'utilisation de produits issus de l'agriculture raisonnée, biologique ou labellisés comme label rouge, fermier, Appellation d'Origine Protégée (AOP), …

Un sigle est apposé sur la carte cuisine et pâtisserie pour faciliter la sélection de ces produits par les équipes commerciales.

Exemple de produits éco-responsables :
- Saumon frais biologique
- Bar biologique
- Daurade biologique
- Volaille fermière du Maine
- Volaille fermière Label Rouge
- Pains tranchés (campagne, aux raisins etc…) du fournisseur Patibio biologique

> *La carte des vins contient une sélection de vins issus de la viticulture biologique, biodynamique ou raisonnée*

Depuis plusieurs années, Saint Clair référence des vins issus de la viticulture biologique et raisonnée. En 2012, la proportion de vins issus de la viticulture biologique et raisonnée représente 27% de l'offre globale proposée à la carte.

> *La gestion des déchets : tri sélectif, recyclage et valorisation du papier, piles, cartouches d'encre, néons et verre*

Tri sélectif :
Sur nos différents sites, le tri des déchets est en place depuis plusieurs années : papier, verre et autres déchets.

Les déchets de notre laboratoire situé à Saint-Ouen-l'Aumône sont traités par le centre de traitement AUROR'ENVIRONNEMENT (incinération). L'énergie récupérée sert au chauffage urbain de Cergy-Pontoise (95). Cette usine d'incinération est située à 1km de notre laboratoire.

Piles et batteries :
Les piles et les batteries sont reprises par la société Screlec environnement.

Cartouches d'encre :
Mise en place d'un système avec l'entreprise MondialToner pour la reprise des cartouches.
Le prestataire se déplace sur appel téléphonique pour venir reprendre l'ensemble des toners vides des différents services.

> *Gestion des ressources naturelles :*

- Electricité / gaz :
Des éco-gestes en interne ont été mis en place, dont la systématisation du remplacement des ampoules classiques par des ampoules à basse consommation.

Objectif 2013 : Avoir un suivi des consommations énergétiques sur nos différents sites et mettre en place des plans d'action ciblés.

- Papier :
L'ensemble des documents (communication, devis, internes) était entièrement imprimé sur du papier classique et à partir de 2008, nous avons progressivement tout basculé en PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) : papier issu de forêts durablement gérées. Aujourd'hui, 100% de nos supports de communication sont imprimés avec du papier PEFC.

IV/ Lutte contre la corruption

Les entreprises sont invitées à :
- agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Les actions chez Saint Clair :

> *Une charte éthique d'engagement a été rédigée et validée par la direction générale*.

Cette charte éthique professionnelle fixe les principes encadrant les comportements de chacun au sein de l'entreprise.
Elle s'axe sur plusieurs thèmes :
- Principes directeurs, tels que le respect des lois et réglementations, des règles et procédures, des clients et de l'image de Saint-Clair le Traiteur et le respect mutuel, esprit de collaboration, honnêteté et intégrité,
- Comportement vis-à-vis des partenaires et des tiers,
- Utilisation des équipements de l'entreprise,
- Utilisation des informations,
- Environnement, santé et sécurité,
- Système d'alerte professionnelle interne.

L'objectif est de la faire signer par l'ensemble des salariés d'ici le 1er semestre 2013.